



DOCUMENT FINAL

ÉVÉNEMENT D'APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS SUR LES SOLUTIONS DURABLES COMPLÈTES POUR LES RÉFUGIÉS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

31 janvier – 1 février 2023, Bujumbura, Burundi

Préambule

1. La Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), le Secrétariat régional des solutions durables pour les Grands Lacs (ReDSS GL) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), avec le financement de l'Union Européenne (UE), ont coorganisé l'événement d'apprentissage par les pairs sur les solutions durables globales pour les réfugiés dans la région des Grands Lacs du 31 janvier au 1er février 2023, accueilli par le gouvernement de la République du Burundi.
2. Ont pris part à ces travaux en présentiel et à distance les représentants des ministères en charge des réfugiés et des honorables membres des parlements des États de la CIRGL notamment ; la République d'Angola, République du Burundi, République Centrafricaine (RCA), République du Congo, République Démocratique du Congo (RDC), République du Kenya, République du Rwanda, République du Sud Soudan, République du Soudan, République Unie de Tanzanie, République de l'Ouganda et la République de Zambie.
3. Des représentants d'organisations de réfugiés ; l'Union Européenne ; le corps diplomatique des États membres de la CIRGL accrédités au Burundi, les mécanismes de coordination nationale de la CIRGL, des agences multilatérales ainsi que des Organisations Non Gouvernementales Internationales (ONGI) ont également participé à cette réunion.
4. La réunion a été officiellement ouverte au nom du gouvernement du Burundi par le Coordinateur de l'Office National de Protection des Réfugiés de la République du Burundi. La cérémonie a également été marquée par les discours du coordinateur national de la CIRGL au Burundi, du Secrétaire exécutif adjoint de la CIRGL, du chef de la coopération de la délégation de l'Union européenne au Burundi, du représentant adjoint du HCR au Burundi ainsi que du coordinateur de ReDSS Grands Lacs. En outre, les témoignages de réfugiés accueillis au Burundi et en Ouganda ont fourni des informations essentielles sur leur déplacement forcé et sur la nécessité d'un accès digne aux moyens de subsistance. Des rapatriés burundais ont aussi témoigné de l'importance d'une réintégration digne et durable dans leur pays d'origine.
5. Après échanges, les participants ont souligné ce qui suit :

Situation et perspectives de solutions pour les réfugiés de la région des Grands Lacs et y résidant

6. **Rappellent** que les douze États membres de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs accueillent un total de 4,68 millions de réfugiés, la grande majorité d'entre eux ayant passé de 5 à plus de 20 ans dans leur pays d'asile.

7. **Notent** les progrès significatifs concernant les engagements et les bonnes pratiques faites par les États membres de la CIRGL et le Secrétariat de la CIRGL pour le Forum mondial des réfugiés de 2019 afin de faire avancer les solutions durables globales pour les réfugiés dans la Région des Grands Lacs, ainsi que les principales étapes franchies en ce qui concerne leur mise en œuvre.
8. **Soulignent que** le prochain Forum mondial des réfugiés en décembre 2023, tel qu'inscrit dans le Pacte mondial pour les réfugiés sera l'occasion pour les États membres de la CIRGL de présenter les mesures concrètes prises en vue d'élaborer une stratégie régionale de solutions durables pour les réfugiés dans la région des Grands Lacs.

Des solutions globales et durables

9. **Rappellent** le résultat de la réunion de haut niveau des ministres chargés des réfugiés dans la région des Grands Lacs, coorganisée par le gouvernement ougandais, le Secrétariat de la CIRGL et l'Envoyé spécial des Nations unies pour la région des Grands Lacs le 7 mars 2019 à Munyoyo (Kampala), en Ouganda.
10. **Soulignent** la nécessité de rechercher en permanence des solutions durables pour les réfugiés que ce soit par le biais d'un rapatriement volontaire, sûr et digne et d'une réintégration durable, ou soit par une réinstallation dans un pays tiers et par des voies complémentaires d'admission dans des pays tiers et d'une intégration locale dans leur pays d'accueil lorsque les États optent pour cette solution.
11. **Rappellent** que, dans l'esprit du Pacte mondial pour les réfugiés et sans préjudice des solutions durables qui pourraient en fin de compte devenir disponibles, certains pays d'accueil peuvent également choisir d'offrir aux réfugiés des solutions locales qui impliquent un séjour légal provisoire, notamment pour faciliter l'inclusion économique, sociale et culturelle appropriée des réfugiés dans le pays d'asile.
12. **Félicitent** le gouvernement de la République du Burundi et ses partenaires nationaux et internationaux pour la tenue de la table ronde sur les solutions pour les réfugiés burundais en novembre 2022 à Bujumbura et appellent tous les acteurs du développement et de l'aide humanitaire au Burundi et dans les pays d'asile à redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources afin de garantir la réalisation des objectifs de cette table ronde.
13. **Réitèrent** la nécessité de maintenir le caractère volontaire des retours, conformément aux normes internationales relatives aux réfugiés, tout en redoublant d'efforts pour investir dans des actions à long terme visant à assurer une réintégration durable et digne des rapatriés, en tenant compte des besoins tant des rapatriés que des communautés d'accueil, et de la nécessité d'améliorer les investissements dans les zones de retour ; d'améliorer l'accès au logement, à la terre et à la propriété ; et de créer des emplois et des emplois indépendants pour les réfugiés et les communautés d'accueil.
14. **Soulignent** qu'il est impératif que les acteurs nationaux et internationaux créent les conditions propices à une inclusion significative et à la productivité des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil dans l'élaboration et la détermination de solutions durables dans les camps et hors des camps, conformément aux recommandations contenues dans l'étude ReDSS.
15. **Réaffirment** la nécessité pour la CIRGL et ses États membres de renforcer la coopération régionale dans la recherche de solutions durables globales, notamment en s'attaquant aux causes profondes des déplacements nouveaux et prolongés dans les Grands Lacs.

16. **Appellent** à un plus grand partage des responsabilités au niveau international afin de trouver des solutions pour les réfugiés accueillis dans la région des Grands Lacs pour 'alléger la pression sur les pays hôtes de la CIRGL.
17. **Rappellent** l'importance de la recherche fondée sur des données probantes, comme l'étude régionale ReDSS GL sur " l'exploration des niveaux d'autonomie, des opportunités de moyens de subsistance et des alternatives à l'encampement parmi les populations déplacées dans la région des Grands Lacs " et l'étude ICGLR sur " les réfugiés à long terme dans la région des Grands Lacs : risques d'apatridie et solutions durables ", pour informer la programmation fondée sur des données dans la région.
18. **Soulignent** qu'en raison de la situation prolongée des réfugiés, des risques d'apatridie et de la disponibilité limitée des possibilités de réinstallation dans les pays tiers, d'autres solutions durables dans les pays d'accueil devraient être soutenues par un financement approprié du développement.
19. **Réitèrent** l'importance pour les réfugiés d'avoir accès aux documents d'état civil et d'identité pour faire avancer des solutions durables globales, conformément à la Déclaration de 2017 des Etats membres de la CIRGL sur l'éradication de l'apatridie dans la région des Grands Lacs et son plan d'action consolidé de la CIRGL.
20. Encouragent les États membres de la CIRGL à intégrer les réfugiés dans les plans de développement nationaux et locaux afin de passer d'une approche humanitaire axée sur la satisfaction des besoins primaires à une approche plus durable et à long terme garantissant l'autonomie.
21. **Soulignent** la nécessité d'inclure les réfugiés dans les services nationaux tels que l'éducation, les soins de santé, la protection sociale, l'état civil et les services de protection sociale.
22. **Appellent** les États membres de la CIRGL à adopter une "approche gouvernementale globale" de la gestion des réfugiés, impliquant tous les ministères concernés, en donnant la priorité aux réponses sectorielles permettant aux réfugiés d'accéder à l'éducation, la santé, l'eau, à la justice, à l'énergie, à l'emploi, lorsque possible à la terre et aux autres moyens de subsistance, soulignant que le changement climatique entraînera des difficultés croissantes pour les réfugiés et encouragent les États membres de la CIRGL à tenir compte de cette question dans l'élaboration des réponses sectorielles.
23. **Encouragent** les États membres de la CIRGL, conformément aux protocoles de l'Union africaine et des communautés économiques régionales (CER), à mettre en œuvre des cadres juridiques régionaux permettant aux citoyens communautaires résidant dans la région des Grands Lacs de se déplacer et de travailler plus facilement dans les pays voisins, afin d'alléger la pression sur les programmes de réfugiés et de créer davantage d'espace pour que les réfugiés puissent subvenir à leurs besoins et que les réseaux communautaires transnationaux puissent soutenir les individus au-delà des frontières.
24. **Conviennent** de tirer parti des événements d'apprentissage entre pairs et du partage des bonnes pratiques avec les organisations sous-régionales, y compris les communautés économiques régionales (CER) telles que la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), afin de tirer les leçons de l'expérience acquise conformément aux lois nationales, notamment par l'élaboration de politiques de gestion régionales à des fins d'harmonisation, tout en reconnaissant la nécessité de rester spécifique au contexte.
25. **Appellent** la communauté internationale et les acteurs du développement à l'augmentation de leur soutien financier au rapatriement volontaire et à la réintégration dans les pays de retour afin d'éviter les mouvements secondaires.

26. **Invitent** les bailleurs et partenaires bilatéraux et multilatéraux impliqués dans le soutien aux solutions locales et aux interventions appuyant les moyens de subsistance des réfugiés à passer d'une approche verticale de l'assistance à des interventions plus localisées, en soutenant les mécanismes communautaires de protection sociale et les stratégies de subsistance qui sont à la fois axées sur le marché et la demande.
27. **Notent** la nécessité de prendre en considération les réalités sur le terrain dans les zones d'accueil des réfugiés et d'impliquer les organisations dirigées par des réfugiés dans la conception des interventions visant à soutenir les stratégies de subsistance spécifiques au contexte, étant donné que les différents réfugiés sont motivés par des expériences différentes d'interaction avec les marchés et les communautés d'accueil et sont animés par des traditions, des normes, des attentes et des espoirs différents.
28. **Soulignent** le rôle important que jouent les parlements dans la protection des droits des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des rapatriés et des personnes menacées d'apatridie et les exhortent à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de la législation et de la politique ainsi que dans l'allocation des ressources pour répondre aux besoins des communautés déplacées et d'accueil dans la région des Grands Lacs.
29. **S'engagent** à mettre en œuvre les enseignements tirés de cet événement d'apprentissage par les pairs entre les États membres de la CIRGL et des événements précédents avec d'autres communautés économiques régionales pour accélérer le développement d'une stratégie et d'un plan d'action régionaux globaux en matière de solutions durables
30. **Réitèrent** le rôle que le Secrétariat de la CIRGL continuera de jouer pour l'élaboration d'une stratégie sur les solutions durables globales pour les réfugiés dans la région des Grands Lacs et d'un plan d'action en coopération avec les États membres de la CIRGL, conformément au paragraphe 29 du résultat de 2019 de la réunion de haut niveau des ministres en charge des réfugiés dans la région des Grands Lacs et à ses engagements du GRF de décembre 2019.

Remerciements

31. **Remercient** le gouvernement de la République du Burundi d'avoir accueilli l'événement d'apprentissage par les pairs et le Secrétariat de la CIRGL de l'avoir organisé.
32. **Remercient** aussi les représentants des ministères en charge des réfugiés et organisations dirigées par des réfugiés pour avoir apporté leurs expériences et témoignages.
33. **Expriment** sa gratitude aux agences multilatérales et les ONG impliquées dans le soutien aux initiatives de gestion des réfugiés pour leur contribution continue.
34. **Expriment aussi ses remerciements** à ReDSS GL, à l'UNHCR et l'Union européenne pour leur soutien logistique, technique et financier dans l'organisation de l'événement.

Fait à Bujumbura, 1 février 2023